

# VIE@CHAMPEAUX



Bulletin municipal N° 122

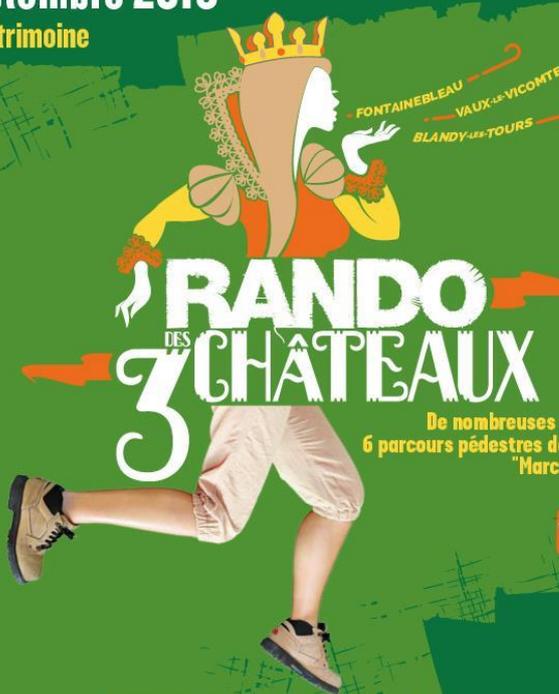
Septembre  
Octobre 2019

# Sommaire

## *Votre commune vous informe*

Édito	<a href="#">3</a>
Hier et Aujourd'hui	<a href="#">4-5</a>
Conseils Municipaux du 16 juillet 2019	<a href="#">6-7</a>
Savez-vous que ...	<a href="#">7</a>
État civil	<a href="#">7</a>
C'est arrivé près de chez vous	<a href="#">8</a>
Vie quotidienne - Vie pratique	<a href="#">8-10</a>
Savez-vous que (suite) ...	<a href="#">11-14</a>
Informations utiles	<a href="#">15</a>
Informations locales	

**Dimanche 29 septembre 2019**  
Partez à la conquête du patrimoine  
seine-et-marnais !



**RANDO  
DES  
3 CHÂTEAUX**

De nombreuses animations !  
6 parcours pédestres dont 1 spécial  
"Marche Nordique"

**100% Gratuit**

SEINE-MARNE  
LE DÉPARTEMENT

01 64 14 77 77  
seine-et-marne.fr  
Rando des 3 châteaux

\* Hors-matées

Internet : <http://www.champeaux-77.fr>

Courriel : [mairie.champeaux.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.champeaux.77@wanadoo.fr)

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



**Directeur de la publication :**

Yves Lagües-Baget

**Comité de rédaction :**

Zoïa Bury, Jean-Louis Bourdin, Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Quentin Holvoet, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, François Robar

# ÉDITO



Chères Campéliennes, Chers Campéliens,

Exceptionnellement, ce n'est pas votre maire qui a préparé cet édito. M. le Maire a souhaité donner la parole à son équipe afin que chacun puisse s'exprimer sur la vie de la commune et y présenter son actualité.

Durant cette période estivale, nous avons profité des vacances de nos jeunes écoliers pour réaliser des travaux de mises aux normes électriques dans l'école primaire.

D'autre part, une grande nouveauté attend les élèves de Champeaux, puisque la classe sera équipée d'un tableau numérique dès cette rentrée.

Cet été a aussi vu l'arrivée de nouvelles chaises à la Campélienne afin d'améliorer le confort de notre salle des fêtes. Une salle qui a fait l'objet de dégradations début Août, puisque des intrus s'en sont pris au parquet en l'aspergeant de mousse d'extincteur. Des incivilités qui s'ajoutent à d'autres et dont les auteurs feraient bien de réfléchir à la finalité de leur geste et de qui paie pour cela.

En juin, vous avez peut-être aperçu du renfort pour l'équipe municipale. En effet, nous avons décidé d'embaucher durant un mois une personne pour aider à l'entretien du village. L'opération fut un réel succès et vos élus réfléchissent à la renouveler en fonction des besoins.

Du côté des finances, les dernières subventions du contrat rural sont en cours de règlement par nos partenaires financiers. Et c'est désormais vers un nouveau projet que vos élus vont pouvoir avancer. Pour mémoire, les orientations prises à l'unanimité en conseil municipal concernant la réfection de la rue des Pourtours, la rénovation et l'aménagement de la rue Malvoisine.

Enfin, en cette rentrée, je vous rappelle que beaucoup d'associations présentes sur notre commune proposent des activités culturelles et sportives et que d'autres organisent différentes manifestations. Alors, n'hésitez pas à les solliciter et vous inscrire.

Et, pour finir, je souhaite à tous nos écoliers une très bonne rentrée scolaire.

Stéphane Hubert  
*Adjoint au Maire*

# Hier et Aujourd'hui ...

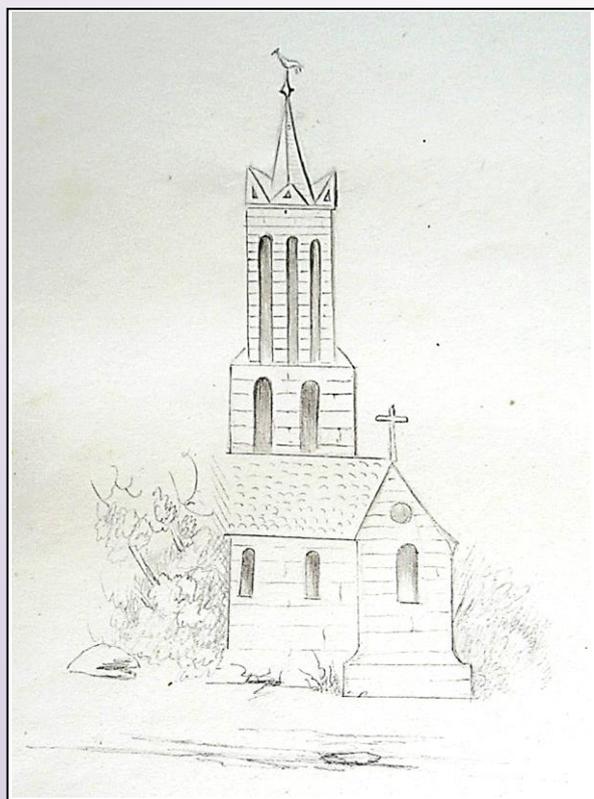
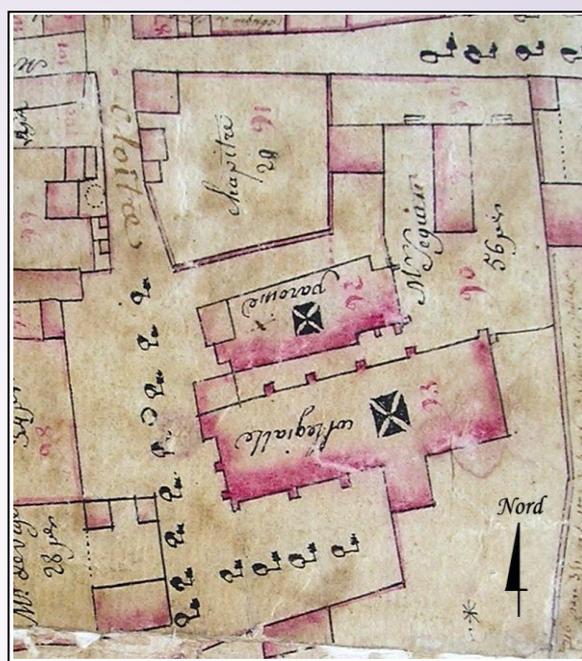
## Les deux cimetières

Mon travail de transcription des actes de décès et inhumations de Champeaux de 1651 à 1902, hormis des lacunes en 1692, 1693, 1695, 1696 et 1705, m'a permis de constater que dans notre village, **il y avait deux cimetières**.

Des transcriptions, ils avaient 3416 actes de décès et inhumations. Les défunts ont été inhumés dans la collégiale Saint-Martin et dans les chapelles de la collégiale, dans l'église paroissiale Notre Dame, dans le chœur, devant le crucifix, sous le porche et dans son hôtel de l'église, **dans le grand cimetière, et dans le petit cimetière de l'église Notre-Dame**.

Cette église paroissiale Notre-Dame, **disparue en 1792**, dont l'histoire raconte qu'elle était transformée en écurie, l'après-midi du 16 septembre 1652, par des Frondeurs faisant partie des régiments du Prince de Condé, du Prince de Conty, et d'un formé d'allemands, était accolée au côté nord de la collégiale Saint-Martin, par l'un des angles de la tour-clocher de cette dernière, comme on peut le voir sur l'extrait du plan terrier du village, datant d'environ 1780 (1), présenté ci-dessous.

Une charte de novembre 1242, de Guillaume évêque de Paris "portait érection des églises de Champeaux et Fouju en paroisses...". Cette paroissiale est également mentionnée dans des lettres de François I<sup>er</sup>, datées de mai 1544 (2) et octroyées aux manants et habitants du bourg de Champeaux sur leur requête exposition, mentionnant entre autres choses que "le bourg de Champeaux est édifié, construit et doté par les Comtes de Brie et Champagne, d'une belle, notable et collégiale église fondée en l'honneur de Saint-Martin, depuis 900 ans et plus, de 24 chanoines et 18 chapelains faisant chaque jour le service divin comme en l'église Notre-Dame de Paris ; pareillement une autre belle église paroissiale fondée en l'honneur de Notre-Dame et autre chapelle fondée en l'honneur de Saint-Léonard".



Elle possédait un clocher positionné identiquement à celui de la collégiale, c'est-à-dire en son angle nord-ouest, mais sans toutefois dépasser l'alignement de la façade nord. Ses dimensions peuvent être estimées à environ 21 mètres de long par 8 mètres de large, bien que sa représentation sur l'extrait de plan ci-contre, en comparaison avec la collégiale (3), pourrait laisser penser qu'elle était d'une taille plus importante. Il faut noter que la vocation des plans terriers n'était pas de donner une image dimensionnelle fidèle des parcelles et bâtiments, mais plutôt d'être un mémoire des propriétaires et une localisation des biens.

En effet, si la comparaison avec la collégiale était retenue, l'église paroissiale aurait mesurée environ 45 mètres de long par 15 mètres de large, soit une superficie de 675 m<sup>2</sup> qui est incompatible avec l'estimation faite le 30 septembre 1791 (4), par Joseph LESIEUR architecte expert du district de Melun qui notait 80 toises de couverture en tuiles et 80 toises de murs. Sachant qu'il s'agit là de toises carrées valant 3,7987 m<sup>2</sup>, cela donne donc une surface de couverture de 304 m<sup>2</sup> et la même surface de murs.

Le rapprochement de la surface de la couverture et de la surface au sol permet aussi de supposer que la toiture à 2 pans avoisinait les 145 % de pente (55 degrés d'angle). Le croquis ci-contre (5), fait d'après un plan de 1538, donne un petit aperçu de cette église. Le pignon représenté, ne présentant pas de porte, est très certainement celui orienté à l'est.

Aucune notion de hauteur n'est connue, mais les surface et longueur totales de murs permettent de déduire que la faitière devait très certainement être située à environ 11 mètres, hauteur très modeste.

Dans son estimation de 1791, Joseph LESIEUR mentionnait la présence de quelques parties de carrelage et des petits vitraux évalués respectivement à 50 et 12 livres, pour un ensemble estimé à 632 livres, sans le terrain portant cette église. Rappelons que la collégiale avait été estimée, le 22 octobre 1790, par ce même Joseph LESIEUR et Pierre PELLEGRIN, expert nommé par la municipalité de Champeaux, à 11.695 livres et 10 sols y compris les 40 perches de terrain la portant estimées à 40 livres (6). Il y avait donc un rapport de valeur d'environ 18 entre ces deux églises.

Les défunts étaient inhumés **dans le petit cimetière de l'église Notre-Dame.**

- Les textes de transcription sont transcrits tel quel, avec ses fautes d'orthographe.

Lan de grace mil six cent septante et cinq ce samedi vingt huit<sup>me</sup> septembre a esté inhumé le corps de deffunt M<sup>e</sup> Jean Desrués procureur de seigneurie de Mess<sup>rs</sup> de Champeaux et tabellion dans toute l'estendüe de la seigneurie dans le petit cimetière de l'église paroissiale Notre Dame dudit Champeaux par moy prestre curé soussigné / Montargon

Lan de grace mil six cent septante et cinq ce samedi vingt huit<sup>me</sup> septembre a esté inhumé le corps de deffunt M<sup>e</sup> Jean Desrués procureur de seigneurie de Mess<sup>rs</sup> de Champeaux et tabellion dans toute l'estendüe de la seigneurie **dans le petit cimetière de l'église paroissiale Notre Dame** dudit Champeaux par moy prestre curé soussigné / Montargon

Lan de grace mil six cent soixante et huit ce dimanche six<sup>me</sup> mars a esté inhumé le corps de deffunt M<sup>e</sup> Martin Desrués procureur de seigneurie de Champeaux dans le petit cimetière de l'église paroissiale Notre Dame dudit Champeaux par moy prestre curé soussigné / Montargon

Lan de grace mil six cent soixante et huit ce dimanche six<sup>me</sup> mars a esté inhumé le corps de deffunt M<sup>e</sup> Martin Desrués vivant procureur de seigneurie de Champeaux **dans le petit cimetière de l'église paroissiale Notre Dame** dudit Champeaux par moy prestre curé soussigné / Montargon

Le 10 septembre 1735 décès, en la maison canoniale de Messire Robert preste chanoine de l'église collégiale de Champeaux, de Lefevre Elizabeth, fille majeure native de La Pierre de Longueville proche la ville de Vernon, servante domestique depuis nombre d'années, âgée d'environ 64 ans. **Inhumée le même jour dans le cimetière de l'église.** (Je n'ai pas porté l'acte original des A.D. 77).

Le 9 novembre 1735 décès Preteux François âgé d'environ 1 an, fils Etienne, manouvrier et Marchand Osmane. **Inhumé le même jour dans le cimetière de l'église.** (Je n'ai pas porté l'acte original des A.D. 77).

(Suite au prochain numéro)

**Michel MORCHOISNE**

#### Sources :

- (1) : A.D.77 : G 176 (ensemble de 18 feuilles).
- (2) (16) : Inventaire général des Titres du chapitre et communauté de l'église royale et collégiale St-Martin de Champeaux, par Pascal VERDIER, archiviste et féodiste (1786) (A.D.77 ; G 156).
- (3) : 67,5 m x 21,50 m (dimensions sur l'extérieur des murs, sans prendre en compte l'appendice de l'ancienne sacristie située sur le long pan sud). Les dimensions intérieures couramment publiées sont de 65 m x 20 m.
- (4) : A.D.77 ; liasse 1Q 125.
- (5) : Archives Patrimoine de Melun ; Extrait de l'atlas historique archéologique, avec figures, plans et coupes de la collégiale de Champeaux, par Lucien Joseph PRUNOT de ROSNY, correspondant du ministère de l'Instruction publique de la Société royale des antiquaires de France ; offert en mars 1877, à la bibliothèque de Melun, par Horace de CHOISEUL, député ; cote : HL 4<sup>e</sup> 001.
- (6) : A.D.77 : liasse 1Q 126.  
5Mi 2312 (1651-1679)  
5Mi 2313 (1679-1705)

# Conseil Municipal

## Extrait du Conseil Municipal du mardi 16 juillet 2019

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BÉROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LÉVÊQUE, MM. COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, Mme HUGUIER.

**Absents** : Mme BURY, MM. ROBAR, PAROLARI (arrivé à 19 h), Q. HOLVOET.

**Secrétaire de séance** : Mme BÉROS.

### Cimetière communal - Reprise des concessions en état d'abandon

M. le Maire expose la procédure de reprise de concessions abandonnées. Un premier rapport de constat d'abandon de 137 concessions a été établi le 21 février 2003. Le 13 février 2019, conformément à la loi en vigueur, un 2<sup>e</sup> rapport de constat d'abandon a été fait pour 132 concessions. Les ayants droit connus de nos services ont été informés par courrier de ce constat d'abandon 1 mois avant. Un affichage a également été fait au cimetière. Deux personnes se sont présentées au cimetière le 13 juin. Ces ayants droit ont reçu un nouveau courrier leur précisant que, sans engagement de leur part à remettre les concessions en état, avant le 13 juillet, celles-ci feraient l'objet du constat d'abandon et reprises par la commune.

Compte tenu du coût de la prestation, ces reprises se feront par tranche d'une vingtaine de concessions.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la reprise de ces concessions.

### Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux - Révision des statuts

M. le Maire indique que la CCBRC doit faire l'acquisition d'un terrain et procéder à sa viabilisation sur la commune de Coubert afin d'y construire un collège. Ce projet, précédemment prévu au sein de l'interco des Gués de l'Yerres, relève aujourd'hui de la compétence de la CCBRC. Par ailleurs, un gymnase et des installations sportives doivent obligatoirement être construits près de ce collège. Le coût de ces investissements estimés à 8 millions d'euros doit être supporté par la Communauté de Communes. Celle-ci devra également supporter les frais de fonctionnement. En conséquence les statuts de la CCBRC ont été modifiés. Le Conseil Municipal est appelé à valider cette modification. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé cette modification des statuts de la CCBRC par 5 voix pour et 4 absentions.

### Motion contre l'installation d'une station de stockage de déchets dangereux sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un projet d'enfouissement de déchets dangereux provenant du « Grand Paris » sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce projet va entraîner des nuisances dans les communes environnantes, en particulier : la pollution du site, de la nappe phréatique et la circulation de camions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DEMANDE L'ABANDON DU PROJET d'extension de la décharge de la Butte Bellot visant le stockage de produits dangereux, compte tenu de l'absence d'information sur ce projet ;

DEMANDE LE RETRAIT sur la carte intitulée "Les installations de traitement des déchets dangereux en Ile-de-France en 2018" figurant dans le PRPGD, du projet de stockage de déchets dangereux situé sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### Point sur les travaux et achats en cours :

M. le Maire fait le point sur les travaux et achats en cours :

- Les nouvelles chaises de la Campéienne sont arrivées.
- Le chantier de mise aux normes des installations électriques de l'école élémentaire et des locaux annexes commenceront le 17 juillet.
- L'école numérique à Champeaux sera prête pour la rentrée 2019.

### Point sur les travaux futurs :

- Le projet d'enfouissement des réseaux et la réfection de la rue Malvoisine se feront en priorité en 2020.
- Les travaux de la Collégiale estimés à 240 000 € sont à envisager pour 2021.
- Les travaux d'entretien de la station d'épuration ont été enfin réalisés par la CCBRC. Le changement de la bache est prévu pour la fin d'année.

### Point sur l'assainissement et distribution d'eau potable :

M. le Maire fait ensuite un point sur la conséquence de la reprise de l'assainissement et de la distribution d'eau potable par la CCBRC. Celle-ci a estimé les investissements à hauteur de 100 millions d'euros. Il s'agit de mettre aux normes ou de construire des stations d'épuration dans les communes non équipées. L'ensemble des communes de la CCBRC doivent participer à cet effort financier même si elles ne sont très peu concernées (ce qui est le cas de Champeaux). Cela va se traduire par une augmentation sensible du prix de l'eau pour les habitants de Champeaux.

M. VIVET indique que certains regards ne sont pas entretenus.

Services techniques

M. le Maire indique que le recrutement pour un mois d'un saisonnier a permis une amélioration sensible de l'entretien du village.

Travaux rue des Pourtours

Mme HUGUIER demande si le choix de la variante prévue pour la rue des Pourtours a été fait. M. le Maire lui indique

que cela fera l'objet d'une prochaine réunion de la Commission des Travaux et du Conseil Municipal.

*Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 15,  
le public n'ayant pas de question à poser.*

## Savez-vous que...



**Le samedi 22 Juin,  
SOA et TIKAILLE  
se sont dit OUI à la  
Mairie de CHAMPEAUX.  
Tous nos vœux de bonheur !**



**Le samedi 22 Juin,  
CHANTAL et JEAN-LOUIS  
se sont unis à la  
Mairie de CHAMPEAUX.  
Tous nos vœux de bonheur !**

## État Civil

### *Mariages*

Se sont unis par le mariage, le samedi 22 Juin :

- Lantosoa RAKOTOMANGA et Patrice PITKIAYE
- Chantal BELLETTRE et Jean-Louis BOURDIN.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux couples.

# C'est arrivé près de chez vous

## Repas des voisins

Oui, le premier Repas des voisins de l'année 2019 a déjà eu lieu le samedi 8 juin ! Plus d'une trentaine de voisins s'était donné rendez-vous sur la place du lotissement du Pain, dont la pelouse avait été tondue quelques jours auparavant, pour déguster apéro, barbecue, salades et gâteaux confectionnés par les présents. Parmi eux, présence des jeunes et nouveaux Campéliens. De la rigolade mais également parties de cartes et de pétanque. Rendez-vous a été donné pour l'an prochain !

## Course pédestre de l'ACC

La course pédestre (4e édition), organisée par l'Association Caritative Campélienne, n'arrive pas à connaître le succès espéré ! Le **dimanche 16 juin à 9 h 30**, l'ACC avait donné rendez-vous aux sportifs (confirmés ou non) pour sa course pédestre d'environ 10 km, ouverte aux adultes H/F. Et l'espoir de compter des Campéliens(nes) parmi les concurrents s'est soldé quand même par un jeune couple (bravo à ceux-ci) et un ex habitant de Champeaux ! N'étant pas sûrs de pouvoir faire mieux l'an prochain, cette course va être très certainement abandonnée !

# Vie quotidienne - Vie pratique

## ☺ CALENDRIER

### Quelques dates à retenir pour fin 2019

- 4 septembre : CAL - Inscription activité Danse
- 8 septembre : CAL - Inscription activité Musique
- 8 septembre : Vide-greniers/brocante de l'ACC
- 17 septembre : CAL - Inscription activité Danse de salon
- 21 septembre : Soirée Karaoké de Campélienne-animations
- 28 septembre : Exposition RODIN à 11 h 30 à la Collégiale
- 29 septembre : Repas dansant de l'ACC
- 19 octobre : Théâtre à 20 h 30 à la Campélienne
- 11 novembre : Cérémonie, AG et Repas des Anciens Combattants
- 16 et 17 novembre : Marché de Noël de l'ACC
- 23 novembre : Loto annuel du CAL
- 7 et 8 décembre : Téléthon de Campélienne-animations
- 15 décembre : Banquet des Cheveux Blancs

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution. Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

### CAL

Pour la **saïson 2019/2020**, Champeaux Animations Loisirs ([CAL.77@wanadoo.fr](mailto:CAL.77@wanadoo.fr)) vous propose ses activités :

### Cours de danse de salon :

☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne ....

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

**Inscriptions : à partir du mardi 17 septembre à 20 h 30** sur place (soirée découverte et sans obligation). Renseignements au 06 80 12 26 68.

### Cours de danse :

☞ danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

**Inscriptions : le mercredi 4 septembre de 16 h à 19 h**, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles. Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

☞ jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

**Inscriptions pour ces activités : le dimanche 8 septembre de 14 h à 16 h**, à l'ancienne mairie de Champeaux. Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations sur la page Web de l'association.

Atelier couture : du débutant au confirmé, venez partager un moment convivial de créations. Chaque séance permettra de travailler un projet précis et vous repartirez avec votre création. C'est l'occasion de se faire plaisir et de faire plaisir tout en se passionnant pour le « fait main ».

Contactez Amélie par mail : [eilema77@hotmail.fr](mailto:eilema77@hotmail.fr). Selon le nombre de réponses un atelier sera ouvert.

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Loto : **samedi 23 novembre à 20 h 30**.
- Week-end Pin's et Multicollections : les **25 et 26 janvier 2020** à la Campélienne.

Site internet : <https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>.

### L'Association Caritative Campélienne pour la fin 2019

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous les **dimanche 8 septembre**, à partir de 7 h 00 : Vide-greniers/brocante avec petite restauration sur place et vente de brioches pour le petit déjeuner (ou autre) et... **dimanche 29 septembre**, à partir de 12 h 30 : Repas/Thé

dansant à la Campélienne animé par le « DUO SAPHIR » accompagné par GILOU (accordéoniste de P. PERRET). Nous vous y attendons nombreux.

Sans oublier, pour clore notre saison 2019, le Marché de Noël les **16 et 17 novembre** à la Campélienne. Soyez nombreux à y venir, cela incitera les nouveaux exposants à revenir !

Et, déjà prévu pour 2020, un Concert de Gospel à la Collégiale de Champeaux le samedi 16 mai à 20 h 30, avec Voice of Joy et Cie. Nous vous y attendons très nombreux !

### Exposition RODIN à la Collégiale

L'inauguration de l'exposition RODIN sera organisée le **samedi 28 septembre à 11 h 30** à la Collégiale de Champeaux. Le célèbre sculpteur a passé beaucoup de temps dans la Collégiale à dessiner et interpréter ses voûtes, ses colonnes et autres détails d'architecture.

Le musée RODIN a gracieusement cédé les droits de reproduction de ces œuvres à la commune de Champeaux. Ces dessins seront exposés au pied des éléments d'architecture reproduits. Un travail des élèves de nos écoles sur le thème du grand sculpteur sera également présenté le jour de l'inauguration (voir tract dans ce numéro).

### Soirée Théâtre à la Campélienne

La compagnie Vertical Détour proposera son spectacle « A la recherche des canards perdus » le **samedi 19 octobre à 20 h 30** à la Campélienne : conférence théâtrale de Frédéric FERRER sur une expérience scientifique pour mesurer la vitesse du réchauffement climatique dans l'Arctique. Réservez votre soirée : voir tract dans ce numéro.

### CAL : soirée LOTO

Champeaux Animations Loisirs vous propose de participer à son LOTO annuel organisé le **samedi 23 novembre** à 20 h 30, à la Campélienne.

Buvette et restauration sur place.

Renseignements : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

Alors venez en famille et tentez votre chance.

A vous de jouer !

## ☺ ANNONCES

### PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

« **Code de la route** » : Il ne faut pas oublier le simple – et élémentaire – respect du sacro-saint Code de la route dans la traversée de notre village : vitesse, sens interdit, rond-point, 'STOP', ligne continue, passage piétons, etc. Comme vous avez pu le remarquer, afin de réduire la vitesse dans la rue des Pourtours, la mise en place d'un 'STOP' a été effectuée à la hauteur de la rue du Moulin de Chaunoy. Ce 'STOP' + trois ralentisseurs + trottoir devraient pouvoir apporter confort et sécurité de circulation aux nombreux enfants circulant dans la rue des Pourtours pour se rendre à l'école ! Merci pour eux.

« **Ramassage des poubelles** » : Afin de pouvoir circuler plus sereinement sur les trottoirs, sans être obligé d'en descendre (dangereux pour les personnes âgées et 'conductrices' de poussettes), il serait bon que les propriétaires de poubelles les rentrent après le passage du camion ou, au pis-aller, le soir même (passages le jeudi matin chaque semaine et le lundi matin toutes les deux semaines) !

« **Déjections canines** » : Surtout sur des espaces tels que : aires de jeux, trottoirs (même en herbe), places et ruelles - sans oublier le stade -, bref tous les endroits où peuvent marcher des enfants et leurs parents, elles sont à la fois dangereuses et inacceptables ! Elles doivent être ramassées par les propriétaires de chiens (petits ou grands). D'avance merci pour la sauvegarde de la santé des petits enfants ainsi que pour l'hygiène et la propreté. Mais aussi l'esthétique de notre village pour les visiteurs. Il existe, sur ce point, une réglementation bien claire et précise !

« **Brûlage dans le village** » : Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit, par arrêté préfectoral, de brûler quoi que ce soit dans le village. Cela occasionne, non seulement, des fumées nauséabondes mais, également, dérange les personnes pouvant avoir des problèmes de respiration, sans oublier les risques d'incendie. A ce sujet, les jours et heures d'ouverture des deux déchetteries de Mormant et de Verneuil-l'Étang à votre disposition sont mentionnés à la fin de votre journal.

« **Nuisances sonores** » : Les gros travaux domestiques tels que l'utilisation de tronçonneuse, de perceuse et d'autres outillages à moteur électrique ou thermique, ainsi que la tonte des pelouses sont autorisés de 8 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

### Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

### Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél. : 06 88 52 64 04 et [contact@partenaire-parents.com](mailto:contact@partenaire-parents.com)

Site Internet : [www.partenaire-parents.com](http://www.partenaire-parents.com)

### Garde d'enfants

Ma passion : les enfants,

Mon travail : être à leurs côtés tout au long de la journée et répondre à leurs besoins du mieux possible pendant votre absence.

Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants.

Je possède un bagage professionnel non négligeable qui me permettra d'être au top du top niveau accueil et accompagnement de votre enfant.

N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier.

Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

### Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET

2, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. : 06.10.88.61.13 - [nseminet@free.fr](mailto:nseminet@free.fr).

### Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.

Renseignements et rendez-vous :

- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63

- Mail : [valerie.davi@gmail.com](mailto:valerie.davi@gmail.com)

### Conseil en immobilier

Jessica LE MARCHAND / Conseillère en immobilier

Contact : 06.52.84.15.36 - [jessica.lemarchand@iadfrance.fr](mailto:jessica.lemarchand@iadfrance.fr)  
13, rue St-Léonard à Champeaux.

DMM 77 – Mécanicien réparateur

- Dépannage engin BTP et nacelles sur site et parc  
 - Réparation matériels espaces verts et motos à domicile  
 David MAUTÉ  
 3, place du Marché à Champeaux.  
 Tél. : 06 83 85 42 00 et e-mail : [david.maute@sfr.fr](mailto:david.maute@sfr.fr)

FIL'ELEC

John SUZANNE, artisan électricien à Champeaux :  
 Rénovation, neuf, courant faible et fort.  
 Contact : 06 78 53 67 89 ou [filelec@orange.fr](mailto:filelec@orange.fr).

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petit travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés  
 Tél. : 01 64 38 71 01  
 E-mail : [lesjardinsdemarjolaine@orange.fr](mailto:lesjardinsdemarjolaine@orange.fr)  
 Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON -  
 17 rue de la Ferronnerie à Champeaux  
 Tél. 06.34.68.37.92 et [paprenovcouverture@gmail.com](mailto:paprenovcouverture@gmail.com)

Vente accordéon

Vends accordéon 'touches piano' de marque Paul BEUSCHER, très peu servi, avec valise et clés. Détails : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/Document/Annonces.htm>  
 Tél. Florence au 06 11 21 05 25.

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/St-Méry  
 Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

**Septembre 2019 :**

Dimanche 1<sup>er</sup> septembre : 11 h Messe à la Chapelle Notre Dame de Roiblay sur la paroisse de Saint-Méry. Rassemblement dès 10 h 20, Route des Vallées sur la prairie (à environ 100 m de la route) où nous pourrons stationner les voitures pour partir en procession à 10 h 30 en chantant un cantique à Marie.  
 Dimanche 8 septembre : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.  
 Dimanche 15 septembre : 10 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux : Messe de rentrée pour toutes les paroisses de notre secteur de Mormant.

**Octobre 2019 :**

Dimanche 17 octobre : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

Pour notre Secteur Paroissial, une messe sera célébrée tous les dimanches à 11 h, ainsi que tous les jeudis à 9 h, dans l'église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, à l'église et au presbytère.  
 Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél : 01 64 06 90 80.  
 Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

# Banquet des Cheveux Blancs



La municipalité et le CCAS ont le plaisir de vous inviter au

## Banquet des Cheveux Blancs

le Dimanche 15 Décembre à partir de 12h30, à la Campélienne.



*Le repas est offert à tous les Campéliennes et Campéliens de 65 ans et plus*

*Pour les autres personnes, la participation est de 36€*



BULLETIN RÉPONSE À REMETTRE AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE AVANT LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

M et\*/ou\* Mme \_\_\_\_\_ participera\*(ront)\* au repas

Campélien(nes) de 65 ans et plus : 0€ X \_\_\_\_\_ (nombre de personnes)

Montant de la participation : 36€ X \_\_\_\_\_ (nombre de personnes)

Payable à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public

CHAMPEAUX, le \_\_\_ / \_\_\_ / 2019

(signature)

\* Rayer les mentions inutiles

# DISPERSER LES CENDRES D'UN PROCHE

**Les cendres ne peuvent être conservées à domicile et doivent être dispersées. Dernier geste des proches après la crémation, cet acte est strictement encadré et réglementé.**

## ☛ Après la crémation, que faire des cendres ?

Avant toute chose, il faut se conformer aux volontés particulières exprimées par le défunt.

- L'urne peut être conservée pendant un **an maximum au crématorium**.
- Ce temps de conservation peut être facturé par le gestionnaire.

À l'issue du délai d'un an, en l'absence de choix, les cendres seront dispersées dans le cimetière de la commune du décès, dans un espace dédié, sous la responsabilité du Maire.

## ☛ Site cinéraire ou cimetière

- L'urne peut être inhumée dans une sépulture, scellée sur un monument funéraire ou déposée dans un columbarium, présent dans chaque cimetière des communes de plus de 2000 habitants.
- Les cendres peuvent aussi être dispersées dans un jardin du souvenir, dont la présence est également obligatoire dans les communes de plus de 2000 habitants.

**Le cimetière de CHAMPEAUX dispose d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.**

**Depuis la loi du 19 décembre 2008, les cendres ont le statut de corps à part entière.**



## ☛ La dispersion « en pleine nature »

Afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la dispersion, **l'identité du défunt, le lieu et la date de dispersion** seront enregistrés et répertoriés dans un registre spécial à la mairie de naissance du défunt et à la mairie de la commune où a lieu la dispersion.

- Sur la terre : la dispersion des cendres d'un proche est interdite dans un lieu public (stade, jardin public, voie publique ...)
- En pleine mer : la dispersion doit avoir lieu à plus de 300 mètres des côtes.

En cas d'immersion complète de l'urne, il est préférable de choisir une urne en matière biodégradable.

## ☛ Inhumation de l'urne dans une propriété privée

- La loi interdit la conservation de l'urne dans un domicile privé : les cendres doivent impérativement être dispersées.
- Une autorisation préfectorale doit être demandée pour inhumer l'urne dans une propriété privée.

**Attention, cette opération crée une servitude perpétuelle à l'endroit où l'urne est inhumée. Cela garantit la liberté de chacun de pouvoir venir se recueillir devant les cendres du défunt.**



## L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?



- **La distribution d'électricité** : Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.
- **La fourniture d'électricité** : Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

## L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?



### Mes contacts chez mon fournisseur d'électricité

<b>Vous disposez déjà d'un contrat</b>	<b>Vous ne disposez pas encore d'un contrat</b>
→ Retrouvez les coordonnées de votre fournisseur sur votre facture d'électricité	→ Optez pour le fournisseur d'électricité de votre choix : <a href="http://www.energie-info.fr">www.energie-info.fr</a> ou 0 800 112 212



### Mes contacts chez Enedis

Dépannage ou situation dangereuse

09 72 67 50 77

#### Service clients

Site internet	<a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>
Téléphone	09 69 32 18 33
Email	<a href="mailto:are-essonne@enedis.fr">are-essonne@enedis.fr</a>
Adresse postale	Enedis – Service Clients TSA 11212 – 91021 EVRY Cedex
Smartphone	Application « Enedis à mes côtés »



### Mon électricien

Pour toute question sur mon installation électrique privée, je contacte un électricien

Qui dois-je contacter lorsque :	Enedis	Votre fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant	✓	✓
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>	✓	✓
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier	✓	✓
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)	✓	✓
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)	✓	✓
Je n'ai plus d'électricité chez moi	✓	✓
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation, ...)	✓	✓
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>	✓	✓
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	✓	✓
<b>Je fais des travaux :</b> * proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...) * sur mon terrain (orage, construction/modification, ...) ☛ Je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site :	<a href="http://www.reseaux-et-canalisation.inedis.fr">www.reseaux-et-canalisation.inedis.fr</a>	
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité, ☛ Je contacte immédiatement Enedis au :	09 72 67 50 77	

Retrouvez toutes les coordonnées utiles au dos de ce document

## Le CHAMPOCK Festival

« Le rock and roll existe depuis un moment. Avant, on appelait ça le rythme and blues. C'était déjà un truc formidable. C'est devenu encore plus énorme. On a alors prétendu qu'il exerçait une mauvaise influence sur les jeunes. Pour moi, le rock n'est rien d'autre que de la musique. Et je suis persuadé qu'il est là pour un bout de temps. Ou bien il faudra trouver quelque chose de très fort pour le remplacer. »- (Elvis Presley)



Le CHAMPOCK Festival des 14 et 15 juin 2019 a tenu toutes ses promesses.

Plus de 200 personnes se sont succédées durant ces deux jours, dont de nombreux Campéliens.

Les groupes : **Colin MURAT, All my Team, Les Branks, Ask, Daniel Craig, Py, The Nextfloor, Waking The Misery, Terror 404 et les Enmerdeurs**, nous ont régales de leur musiques dans des styles allant du rock à la pop en passant par la techno, musiques dont raffolent nombre de nos jeunes et ils ont bien raison.

Merci à tous les bénévoles et à ceux qui sont venus spontanément nous donner un coup de main avec une mention spéciale à Michel MORCHOISNE, que nous remercions tout particulièrement.

Merci aux associations présentes : Cannabis sans frontière, TVPH (trop vieux pour le hardcore), Mission festive d'InterUD 77, qui agissent pour la prévention des risques.

Merci aux différents DJ qui se sont relayés et à tous ceux qui nous ont aidés : la Mairie de Champeaux, les hommes d'entretien de Champeaux, la mairie de Mitry-Mory pour le prêt d'une scène, la Ferme authentique qui nous a régales de ses produits du terroir, la Boulangerie Dos Anjos, la PCF 77 pour le prêt de matériel de cuisine, M. Bécard pour le prêt d'un manitou.

Merci enfin à tous les membres de la Campélienne-Animations qui se sont investis sans compter et à vous tous, public sans qui rien ne serait possible.

Que la musique est belle !

Quentin HOLVOET - Président de la Campélienne-Animations

« Le Rock'n'Roll c'est pas une révolte sociale, c'est un défouloir qui permet justement de mieux accepter l'usine le lendemain. » (Renaud, 1977)

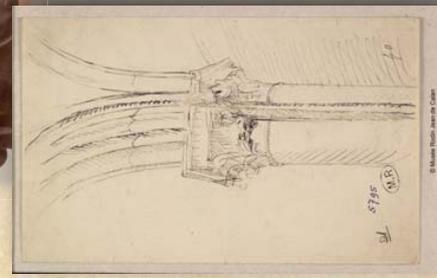
« Le rock au sens large a toujours été une musique de métissage, que ce soit dans le blues, le rap, le reggae, le rai, le funk. On voit tout de suite l'incompatibilité avec les lepénistes franchouillards qui prônent l'exclusion. » (Stéphane Sirkis, Indochine, hiver 1992, Ras l'front N°6)



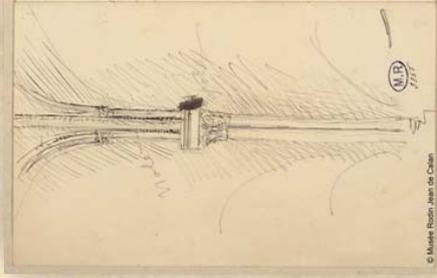
# Auguste RODIN et la Collégiale de CHAMPEAUX Dessins



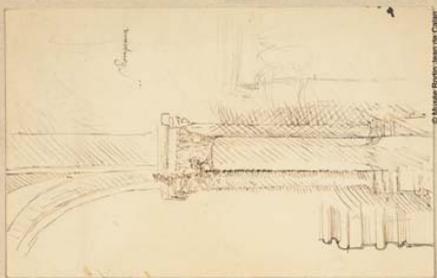
Photo - REUTINGER



© Musée Rodin - Jean de Calais



© Musée Rodin - Jean de Calais



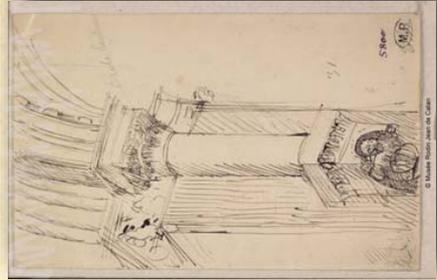
© Musée Rodin - Jean de Calais

**Inauguration le samedi 28 Septembre à 11h30**

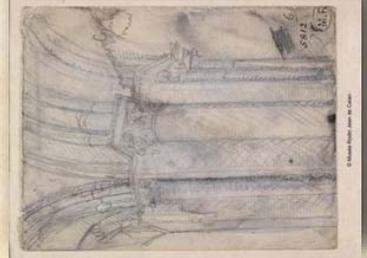
C'est une belle découverte que nous devons à Isabelle RAMBAUD, ex-directrice des archives de Seine et Marne. Auguste RODIN, le célèbre sculpteur, a passé beaucoup de temps dans la Collégiale à dessiner et interpréter ses voûtes, ses colonnes et autres détails d'architecture. Il profitait de ses nombreux séjours au Châtelet en Brie pour se rendre à CHAMPEAUX, en carriole, observer avec sa vision de grand artiste notre beau monument.

Le musée RODIN a gracieusement cédé les droits de reproduction de ces œuvres à la commune de CHAMPEAUX.

Ces dessins seront exposés au pied des éléments d'architecture reproduits. Un travail des élèves de nos écoles sur le thème du grand sculpteur sera également présenté le jour de l'inauguration.



© Musée Rodin - Jean de Calais



© Musée Rodin - Jean de Calais



© Musée Rodin - Jean de Calais

## SPECTACLE

# À la recherche des canards perdus

Cie Vertical Détour

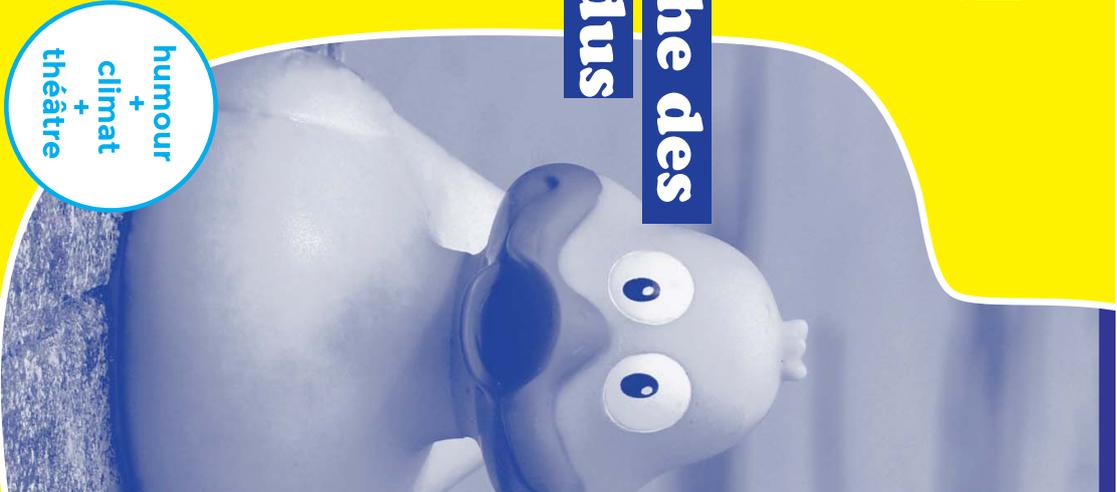
Sam. 19 oct. à 20h30

**CHAMPEAUX**

LA CAMPÉLIENNE

Salle des fêtes  
Rue Sarrazin Desmaraise  
77720 CHAMPEAUX

humour  
+  
climat  
+  
théâtre



GRATUIT - réservation fortement conseillée  
au 07 68 10 99 91 ou sur [www.levaisseaufabrique.fr](http://www.levaisseaufabrique.fr)



**ledeFrance**



Théâtre / Cie Vertical Détour

## À LA RECHERCHE DES

### CANARDS PERDUS - cartographie 1

Conférence sur une expérience scientifique pour mesurer la vitesse du réchauffement climatique dans l'Arctique

DE ET AVEC FRÉDÉRIC FERRER

En septembre 2008, la Nasa lâche 90 canards jaunes en plastique dans un glacier du Groenland pour mesurer la vitesse du réchauffement climatique. Attendus quelques semaines plus tard dans la baie de Disco, les canards ne réapparaissent jamais.

Où sont passés les canards ? Sont-ils encore prisonniers du glacier ? Sont-ils déjà sortis ?

Et si on retrouvait un canard à des milliers de kilomètres plus au sud ? Au large de Terre-Neuve ? Le long des côtes québécoises ? Devant la statue de la Liberté ? Dans le golfe du Mexique ?

Ou plus au nord ? Prisonniers de la banquise ? Au large de Thulé ? Sur les côtes russes de l'océan glacial arctique ? Les canards ne démentent-ils pas la clé des bouleversements du monde ?



Spectacle conseillé à partir de 11 ans - durée : 1h  
La représentation sera suivie d'un moment convivial d'échanges organisé avec la Ville de Champeaux !

**Samedi 19 octobre - 20h30**

LA CAMPÉLIENNE - Salle des fêtes

Rue Sarrazin Desmaraise - 77720 CHAMPEAUX

GRATUIT - réservation fortement conseillée  
au 07 68 10 99 91 ou sur  
[www.levaisseaufabrique.fr](http://www.levaisseaufabrique.fr)

C'est loufoque  
à soulait et super calé,  
léger et savamment  
documenté, osé et  
savamment dosé !  
PARISCOPE

### 6 SPECTACLES = 6 LIEUX

Le Vaisseau, fabrique artistique dirigée par la compagnie Vertical Détour au Centre de Réadaptation de Coubert, sort de ses murs et organise 6 soirées autour des bouleversements climatiques en partenariat avec 6 lieux scène-et-marrais. Chaque soirée, un spectacle de théâtre suivi d'un moment d'échange convivial avec la compagnie et ses hôtes ! Tous les rendez-vous sur : [www.levaisseaufabrique.fr](http://www.levaisseaufabrique.fr)

Cette proposition reçoit le soutien de la DRAC Ile-de-France dans le cadre du dispositif «théâtre et convivialités». La compagnie Vertical Détour est conventionnée par la Région et la DRAC Ile-de-France et en résidence au Centre de Réadaptation de Coubert - établissement de l'UGECAM Ile-de-France.

# Informations utiles

## URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

## PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) pour connaître la pharmacie de garde.

## NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochains passages les lundis 7 octobre et 2 décembre 2019.**

**Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.**

## ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

## RAMASSAGE DES DÉCHETS

**Ordures ménagères** : tous les jeudis de septembre et octobre 2019 :  
5, 12, 19 et 26 septembre, 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 2019.

**Emballages** : tous les lundis des semaines paires : lundis 2, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre 2019.

**Attention** : *Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :*

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».  
(voir horaires en dernière page)

**Pour obtenir une nouvelle carte d'accès, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE, munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.**

## ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

## BIBLIOTHÈQUES (Accès et emprunts gratuits)

**ANDREZEL.** Rue Martin IV (mairie). 01 64 42 00 85. [bib.andrezel@laposte.net](mailto:bib.andrezel@laposte.net).  
Mercredi : 17h30/19h. Samedi : 10h/12h.

**FOUJU.** 120 rue du Général de Gaulle. 01 64 38 71 61. [bib.fouju@laposte.net](mailto:bib.fouju@laposte.net). Mercredi : 17h/19h. Samedi : 10h30/12h.

**SAINT-MÉRY.** A côté de la mairie, sous les arcades. 01 64 38 72 94. [mairie@saintmery.fr](mailto:mairie@saintmery.fr).  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, de 11h/12h.

# Informations locales

## Présence du Maire

Votre Maire est présent à la mairie les **après-midis** des **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** ainsi que les **samedis matins**. En son absence, un adjoint est toujours disponible et à votre écoute.

## Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,  
**mardis** et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,  
**samedis** de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <http://www.champeaux-77.fr>

### PERMANENCES :

**RPI :** Ancienne Mairie, Place du Cloître,

Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :  
de 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 18 h,

**Fermeture les mercredis et les samedis**

**CCAS :** s'adresser à la mairie.

## Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

**Lundi, mercredi, jeudi** et **vendredi** : 8 h 30 à 12 h 30,

**Samedi** : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mardi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

## Ramassage des déchets ménagers

**Ordures ménagères :** tous les jeudis\*.

**Emballages :** lundi des semaines impaires\*.

**Horaires des déchetteries** (horaire unique toute l'année) :

	Mormant	Verneuil-l'Étang
Lundi	Fermé	9h-12h et 14h-17h
Mardi	9h-12h et 14h-17h	Fermé
Mercredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Jeudi	Fermé	9h-12h et 14h-17h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h	Fermé
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	9h-12h	Fermé

\* Exceptions jours fériés

et **jours précisés** en rubrique *Informations Utiles*

## Urgences

- **S.A.M.U. :** composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers :** 18 **Police :** 17
- **Gendarmerie :** tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77 :** tél. 08.25.82.65.05 (*Médecins*)
- **Centre anti-poisons :** tél. 01.40.05.48.48
- **A.Fa.L.T.** (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine-et-Marne) : tél. : 01.64.09.28.27
- **S.O.S. Vétérinaires :** tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77

## Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

### MÉDECINS :

- **Docteurs RICHARD :**  
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI :**  
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

### KINÉSITHÉRAPEUTES :

- **Mme SYLVAIN FIERIN,**  
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

### INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE ET VOISIN :**  
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

### SOPHROLOGIE :

- **M. Rémy MAUPOINT :**  
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

## Commerces

- **LE TRIANGLE VERT – Bar-Tabac-PMU**  
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96  
**Lundi au jeudi** de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU :**  
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin, dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOUCHERIE-CHARCUTERIE PHILIPPE PINEAU**  
Place du Marché, mercredi et vendredi après-midi.
- **FROMAGE DE JULIE**  
Place du Marché, samedi matin : tél. 06 24 15 39 21.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS :** place du Marché, Tél. 01.60.66.91.55.  
**Lundi au vendredi**, de 7 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h, **samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST :** 8 rue de la Ferronnerie  
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03  
**Lundi au vendredi :** 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h, **samedi :** 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD – Restaurant**  
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.  
**Mardi au samedi :** midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**  
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66  
**Mardi, mercredi, jeudi** de 18 h 30 à 21 h 30, **vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET – Alimentation :**  
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46  
**Dimanche** de 9 h à 13 h,  
**lundi au samedi :** 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 01.64.25.18.34